



Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 28 Avril 2015

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **Approbation** du PV du CHSCT du 24/02/15.
2. **Validation** du calendrier des visites de sites.
3. Modification du règlement intérieur de la trésorerie de Conlie, **pour avis**.
4. Présentation des conclusions du GT sécurité sécuritaire du 10/03/2015, **pour information**.
5. Présentation des conclusions du GT « Sécurité Incendie » élaboré le 07/04/15, **pour information**.
6. Présentation du PAP du CHSCT, élaboré en GT du 07/04/15, **pour avis**.
7. Réponse de l'administration à la demande d'expertise du 24/02/2015, **pour avis**.
8. Suivi du budget du CHSCT, **pour information**.
9. Suivi de l'enquête du CHSCT au Mans Ville, **pour information**.
10. Présentation des comptes rendus de visites d'une délégation du CHSCT : Le Mans Ville, **pour information**.
11. Présentation par l'ISST du nouveau guide amiante, **pour information**.
12. Tableau récapitulatif des vérifications électriques avec les dates et éventuellement les travaux à faire.
13. Examen des registres SST, **pour information**.
14. Présentation des aménagements de postes, **pour information**.
15. Examen des accidents du travail, **pour information**.
16. Examen des fiches de signalement, **pour information**.
17. Questions diverses

1. Approbation du PV du CHSCT du 24/02/15 : Approuvé à l'unanimité.

2. Validation du calendrier des visites de sites :

07/05/2015	Bouloire et Connerré
04/06/2015	Le Grand Lucé et ST Calais
03/09/2015	Le Mans Hôpital et CDIF Le Mans
01/10/2015	Conlie et Fresnay sur Sarthe
05/11/2015	Château du Loir et Ecommoy
03/12/2015	Services Communs CDFP Le Mans et DDFIP

👉 Vos représentants vous incitent à profiter de la venue des représentants du personnel et de la DDFIP pour recenser les besoins relatifs à vos conditions de travail et aborder les risques psychosociaux (RPS) dans votre service.

3. Modification du règlement intérieur de la trésorerie de Conlie, pour avis :

Vos représentants FO ont suivi l'avis donné lors du CTL du 24/03/2015, l'**abstention**, au motif que même si la décision des agents est unanime, les règles de gestion n'en sont pas moins imposées.

4. Présentation des conclusions du GT sécurité sécuritaire du 10/03/2015, pour information :

Tous les sites urbains ont été inspectés par la gendarmerie.

Les négociations avec la Banque Postale relatives au décaissement sont toujours en cours. Toutefois, une décision devrait intervenir courant mai 2015.

5. Présentation des conclusions du GT « Sécurité Incendie » élaboré le 07/04/15, pour information :

Le CHSCT du 27/05/2014 prévoyait la sécurisation des salles d'archives du CDIF (3ème étage du CDFP du Mans). A ce jour, aucune action n'a été engagée contre ce risque incendie.

6. Présentation du PAP du CHSCT, élaboré en GT du 07/04/15, pour avis :

Approbation à l'unanimité.

7. Réponse de l'administration à la demande d'expertise du 24/02/2015, pour avis :

Rappels des faits :

Lors du CHSCT du 24/02/2015, les représentants du personnel ont décidé de faire appel à une expertise afin de se prononcer sur les RPS consécutifs à l'adossement des SPF de Mamers (01/09/2015) et de La Flèche (01/01/2016) sur le site du Mans (bureaux 1 et 2).

Par lettre du 20/04/2015, le président du CHSCT ne donne pas de suite favorable à notre délibération. Ce refus est donc porté à la médiation de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

Après un débat constructif, il est convenu par les 2 parties (administration et membres du personnel) qu'il sera mis en place un suivi des agents concernés par cette restructuration. Ce suivi, sorte de veille sociale locale, sera effectué par le médecin de prévention (MDP).

Après une suspension de séance réclamée par les représentants du personnel, le désaccord persiste. Le recours à un nouveau médiateur (inspecteur du travail (DIRECCTE)) est alors demandé pour expertise et conseil relatifs aux RPS touchant l'ensemble du personnel et les structures accueillantes sur Mamers, La Flèche et Le Mans. Cette demande sera effectuée par le président du CHSCT.

↳ Vos représentants FO engagent donc toutes les personnes concernées à participer activement à ce suivi en raison des conséquences d'une telle **réorganisation**, car nul doute que **d'autres réformes se profilent devant nous**.

8. Suivi du budget du CHSCT, pour information :

- Le site de St Calais sera doté de 7 luminaires.

Toutefois, un recensement des luminaires fournis depuis plusieurs années sera effectué. En effet, le CHSCT rappelle que ces matériels sont attachés à un poste de travail (luminosité du poste) et non aux agents.

- La société SPIE est retenue pour les travaux de sécurité sur le site de Mamers. A titre d'exemplarité et en accord avec la note d'orientation 2015, le CHSCT participe à hauteur de 70 % de la facture soit 3 000 €.

- Le projet de la réfection des peintures sur le site de Loué est abandonné par l'administration.

- A ce jour, il n'est pas envisagé de transférer les locaux de la Ferté Bernard. Toutefois, un projet de **rapprochement** dans un même immeuble avec un autre service public serait envisagé...(*Tiens , tiens cela me rappelle les « maisons de service public »*).

9. Suivi de l'enquête du CHSCT au Mans Ville, pour information :

Le président n'a toujours pas de réponse sur la nature des produits contenus dans la missive. Si dans cette affaire, aucune conséquence n'est à déplorer, on peut s'interroger sur les relations entre les ministères concernés (Finances et Intérieur).

Toutefois, les recommandations pour les services courrier sont accessibles sur ULYSSE 72/ Agents/conditions de vie au travail/sécurité/Note de 02/03/2015.

10. Présentation des comptes rendus de visites d'une délégation du CHSCT : Le Mans Ville, pour information :

- Les problèmes matériels constatés comme le remplacement des dalles et renouvellement des fauteuils seront traités.

- Concernant les problèmes d'organisation, les archives devront constituer une priorité pour libérer des espaces et favoriser la sécurité (Incendie, risques de chute).

Le CHSCT s'est terminé à 13h 30.

Il a été observé, une fois de plus, que des points à l'ordre du jour ont été remis au prochain CHSCT.

Vos représentants au CHSCT :

- Jean-Yves PERDRIAU	Pôle CE Le Mans	tel : 02.43.83.82.86
- Anne PUJOL	Paierie Départementale	tel : 02.43.77.18.71

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

